

CAP employé de commerce
multi-spécialités



lycée
professionnel
site.lpnotredameredon.org

Les objectifs de la formation

Le titulaire du CAP « Employé de Commerce multi-spécialités » intervient dans les fonctions suivantes :

Réception – Tenue des réserves
Approvisionnement des rayons
Information
Tenue de caisse

L'admission

Le certificat d'aptitude professionnelle se prépare en 2 ans

Après une 3ème SEGPA
Après une 3ème Pré - professionnelle
Après une 3ème d'Insertion
Après une 3ème de Collège

Le descriptif de la formation

Contexte professionnel
Emplois concernés (appellations courantes)

Employé de grande surface
Employé de libre-service
Employé de rayon
Gondolier-caissier
Employé de libre-service caissier...

Types d'entreprises

Le titulaire du CAP « Employé de commerce multi-spécialités » exerce ses activités dans des entreprises du commerce de détail quelle que soit leur taille :

Hypermarché
Supermarché
Maxi-discounters
Hard discount
Petites surfaces de proximité
Grands magasins
Magasins à succursales

La place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du CAP « Employé de Commerce multi-spécialités » est placé sous la responsabilité du chef de rayon ou du responsable du point de vente.

Il est en relation avec les services administratifs et commerciaux qui gèrent l'activité de son rayon. Il est au contact du client qu'il peut renseigner car il connaît tout ou une partie de la surface de vente.

Le contenu de la formation (28 heures)

L'enseignement général (16 heures)

L'enseignement professionnel (12 heures)

Les périodes de formation en entreprise

La durée totale obligatoire de la formation dans le point de vente est de 16 semaines. Elle se répartit sur plusieurs périodes.

